



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 14 CHAABANE 1435 (12 JUIN 2014)

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de décrets et la convention internationale suivants :

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-14-391 modifiant le cahier des charges et conditions annexés au décret n° 2-90-196 du 13 jourmada I 1414 (29 octobre 1993) autorisant la vente, de gré à gré, par l'Etat (domaine privé) des appartements sis dans des immeubles domaniaux de l'habitat à leurs occupants.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres.

2. Projet de décret n° 2-14-343 portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

Approuvé

3. Projet de décret n° 2-14-416 modifiant et complétant le décret n° 2-10-452 du 20 kaâda 1432 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des adjoints techniques.

Approuvé

4. Projet de décret n° 2-14-417 modifiant et complétant le décret n° 2-10-453 du 20 kaâda 1432 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des adjoints administratifs.

Approuvé

Convention internationale :

Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée, faite à Conakry le 3 mars 2014.

- **Projet de loi n° 52-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1.** La directrice de l'agence urbaine d'El Kelâa des Sraghna ;
- 2.** Le directeur de l'agence urbaine de Tanger ;
- 3.** Le directeur de l'agence urbaine de Laâyoune ;
- 4.** Le directeur de l'agence urbaine d'Errachidia ;
- 5.** Le directeur de l'agence urbaine d'Al Hoceima ;
- 6.** Le directeur de l'agence urbaine de Khénifra ;
- 7.** Le directeur de l'agence urbaine de Guelmim-Es-Smara.